



Baden-Württemberg



Impulsprogramm  
der Landesregierung

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE L'INTEGRATION  
SERVICE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE  
n° 327/2020

14.12.2020

 Confinement généralisé en Baden-Württemberg / Le gouvernement fédéral et les Länder instaurent un Lockdown à partir du 16 décembre / Informations pour les habitants des régions frontalières

Les directives "entrée en Allemagne et quarantaine" restent inchangées / Le trafic transfrontalier est toujours possible / En Baden-Württemberg, il est interdit de se tenir hors du domicile sans disposer d'un motif valable

Compte tenu du nombre extrêmement élevé d'infections, des mesures complémentaires pour endiguer la pandémie Corona ont été décidées dès la fin de la semaine dernière au Baden-Württemberg. Depuis samedi (12 décembre), un confinement a été mis en place pour tous les habitants du Baden-Württemberg. Il n'est permis de se tenir hors du domicile que pour des motifs valables. Toute personne contrevenant à cette interdiction se rend coupable d'une infraction.

De plus, le gouvernement fédéral et les Länder ont instauré un Lockdown à partir du 16 décembre. La plus grande partie des commerces de détail seront fermés. Seuls seront autorisés à rester ouverts les magasins et marchés de produits couvrant les besoins quotidiens et les soins de base. Les écoles et jardins d'enfants seront fermés. Pour certaines catégories de personnes, un service d'accueil d'urgence est mis en place. La consommation d'alcool est interdite sur la place publique.

Les points essentiels pour les habitants des régions frontalières en France et en Suisse : le confinement s'applique indépendamment du domaine de validité de l'ordonnance Corona "entrée en Allemagne-quarantaine", celle-ci ne réglant que la question de savoir qui doit se

Else-Josenhans-Str. 6 · 70173 Stuttgart · Telefon 0711 123-3550 · [presse@sm.bwl.de](mailto:presse@sm.bwl.de)  
[www.sozialministerium-bw.de](http://www.sozialministerium-bw.de) · [www.baden-wuerttemberg.de](http://www.baden-wuerttemberg.de)

Informationen zum Schutz personenbezogener Daten unter [www.sozialministerium-bw.de/datenschutz](http://www.sozialministerium-bw.de/datenschutz)  
Auf Wunsch werden Ihnen diese auch in Papierform zugesandt.



rendre en quarantaine après l'arrivée en Allemagne. Cela signifie qu'il est toujours possible de passer la frontière sans obligation de respecter ensuite une quarantaine selon les règles de dérogation en vigueur jusqu'à présent. La règle des 24 heures est toujours couverte par cette dérogation. La nouveauté est qu'en raison du confinement, un séjour en Baden-Württemberg n'est permis que pour motifs valables, tel que prévu dans l'ordonnance Corona. Mais l'appel à la population reste en vigueur : tout ce qui est permis n'est pas forcément raisonnable.

Concrètement, les règles suivantes s'appliquent en Baden-Württemberg à partir du 12 décembre 2020 au niveau du confinement :

- Il n'est permis de se tenir hors du domicile que pour des motifs valables.
- Il est permis de quitter son domicile à tout moment pour exercer une activité professionnelle et pour accompagner ou assister des personnes ayant besoin d'aide ou des personnes mineures.
- Il est permis de faire ses achats uniquement entre 5.00 et 20.00 heures.
- De même, le sport ou les activités physiques en plein air ne sont autorisés qu'entre 5.00 et 20.00 heures, mais uniquement seul, avec une autre personne ne partageant pas le même foyer ou avec des personnes du propre foyer.
- Après 20 heures, tout déplacement pour se rendre à des rencontres privées est systématiquement interdit.
- Il est permis de se rendre auprès d'une personne dépendante pour la soigner à toute heure du jour et de la nuit.
- Il est permis à tout moment de faire appel à des prestations médicales.
- Il est permis à tout moment de s'occuper d'animaux, par exemple pour faire les besoins.
- Des dérogations aux restrictions de contact et de sortie sont prévues entre le 24 et le 26 décembre. Il n'y aura pas d'assouplissements pour la Saint-Sylvestre et le jour de l'an.